

Décret présidentiel n° 04-338 du 18 Ramadhan 1425 correspondant au 1er novembre 2004 portant attribution de la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de « Athir ».

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-02 du 2 janvier 1984 portant institution de l'Ordre du mérite national ;

Vu le décret n° 84-87 du 21 avril 1984, modifié et complété, portant organisation et fonctionnement du Conseil de l'Ordre du mérite national ;

Vu le décret n° 86-235 du 16 septembre 1986, modifié et complété, portant statut de l'Ordre du mérite national ;

Décète :

Article 1er. — A l'occasion du cinquantième anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954, la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de « Athir » est décernée au profit des Moudjahidine dont les noms suivent :

A - A titre posthume aux Moudjahidine :

- Mustapha BOUCETTA,
- Messaoud BELAGOUNE,
- Omar OUDNI dit Mohamed Nachid,
- Ali ZAAMOUM,
- Ahmed BELAID dit Ferhat,
- Miloud HABIBI,
- Mohamed AICHOUBA,
- El Bey AKHAMOUKH,

B - Aux Moudjahidine :

- Salem BOUBEKEUR
- Omar LAIB
- Larbi BEN ABDELKADER
- Azedine BENMEBAREK
- Mohamed Akli KESRI
- Ramdane BEN RAMDANE
- Hadj Mostefa BOUABDALLAH

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1425 correspondant au 1er novembre 2004.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



Décret présidentiel n° 04-339 du 18 Ramadhan 1425 correspondant au 1er novembre 2004 portant attribution de la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de « Athir ».

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-02 du 2 janvier 1984 portant institution de l'Ordre du mérite national ;

Vu le décret n° 84-87 du 21 avril 1984, modifié et complété, portant organisation et fonctionnement du Conseil de l'Ordre du mérite national ;

Vu le décret n° 86-235 du 16 septembre 1986, modifié et complété, portant statut de l'Ordre du mérite national ;

Décète :

Article 1er. — A l'occasion du cinquantième anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954, la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de « Athir » est décernée à madame Ouarda FETTOUKI dite Ouarda El Djazairia.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1425 correspondant au 1er novembre 2004.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



Décret exécutif n° 04-340 du 19 Ramadhan 1425 correspondant au 2 novembre 2004 modifiant le décret exécutif n° 01-105 du 29 Moharram 1422 correspondant au 23 avril 2001 fixant les conditions et les modalités d'acquisition, dans le cadre de la location-vente, de logements réalisés sur fonds publics ou sur ressources bancaires ou tous autres financements.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;